



## Mauvaise déclaration CAF

-----  
Par Nana420

Bonjour,

Depuis le 1er Mai ma mère et moi avons signées un baille pour un appartement, je ne vie cependant pas physiquement avec elle mais chez mon père en tant que « hébergée à titre gratuit ».

Ma mère a fait une demande d'APL auprès de la CAF cependant dans les « revenus du foyer » elle n'a pas déclarée mon salaire car je ne suis pas là, cependant mon nom est sur son baille, est-ce-que je fais partie de son foyer ? Pour mon cas tout mes papiers administratifs et autres son envoyés à l'adresse de mon père et non chez ma mère hormis les quittances de loyer ou figure nos deux noms.

Nous ne savons pas ce que vérifie la CAF étant donné qu'aucune quittance de loyer n'as été demandée à ma mère depuis sa demande d'APL.

De mon côté également lorsque je me déclare chaque trimestre je me déclare « hébergée à titre gratuit » et non « colcataire » à l'adresse de ma mère (un oublié réel de ma part étant donnée que je ne vie pas avec elle).

Une tiers personne s'ajoute à cette histoire, ma soeur qui elle vie avec ma mère, elle est passée de CDI étudiant à étudiante salarié en alternance depuis octobre 2021.

Le problème commence maintenant, ma mère n'a pas déclarée les « revenus » de la soeur sur les mois de octobre-novembre-décembre étant donnée qu'elle pensait que ma soeur avait un statut d'étudiant comme elle est en alternance alors qu'elle est en statut de salarié car elle est en entreprise et perçois un salaire d'alternant. La CAF lui a alors remis un trop perçu à régler justifiant que la mère n'a pas déclarée les revenus de ma soeur sur ces 3 mois évoqué (oct-nov-déc) ! C'est en m'expliquant cette dette que je remarque également que ma mère n'a jamais déclarée mon salaire lors de sa demande d'APL et à nous deux nous ne bénéficions normalement pas d'APL.

Mes questions ce jour sont est ce que je fais partie du foyer de la CAF de ma mère ? Est ce qu'elle aurait du mettre mon salaire sur sa demande d'APL alors que nous ne vivons pas physiquement ensemble ? Est-ce que pour les impôts je suis locataire ou hébergée à titre gratuit ?

Que ce que ma mère et moi risquons vis à vis de la CAF ?

Nous voulons régulariser la situation pour être « clean » mais ne savons pas comment procéder que nous conseillez vous ?

C'est notre première erreur auprès de la CAF.